



Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLONFOSSE

Le mardi 28 octobre 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Gérald THURU, Maire,

Étaient présents, MMES DUTRIEUX, NOTTER, BAUW, BOURLET, D'HERBOMEZ, MS THURU, LECOMTE, WARDZIAK, MONIER, BRUNEL, DOCHEZ, REMY formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : M. SIMON pouvoir à M. MONIER, M. MANARD pouvoir à MME NOTTER

Secrétaire de séance : Mme D'Herbomez Brigitte

NOMBRE :

de Conseillers en exercice : 14

de Présents : 12

de Votants : 14

Délibération N°2025-4-001

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE CLASSEMENT DES SECTEURS PAVES DE PARIS ROUBAIX

- Vu la **Loi du 2 mai 1930** ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ;
- Considérant les éléments transmis par la DREAL des Hauts de France concernant : les critères, le périmètre et les incidences du classement ;
- Considérant :
 - L'importance patrimoniale, historique et culturelle de la course cycliste Paris-Roubaix, épreuve emblématique du patrimoine sportif français et international ;
 - Le souhait partagé par les collectivités, les associations de sauvegarde du patrimoine et les citoyens de préserver ces voies historiques dans leur état d'origine ;
 - Le projet porté par DREAL des Hauts de France visant à **classer les secteurs pavés au titre des sites historiques** ;
 - La nécessité d'encadrer et protéger ces secteurs face à des risques de dégradation ou de disparition, notamment liés à l'urbanisation, à l'érosion ou aux aménagements routiers contemporains ;
- Considérant que ce classement de secteurs pavés du Paris-Roubaix constituerait ainsi, d'une part une reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces pavés et de la course associée et d'autre part, une garantie de la protection pérenne de ces pavés

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site Internet : millonfosse.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- D'émettre un **avis favorable** au **classement au titre des sites historiques** des secteurs pavés suivants situés sur le territoire communal de Millonfosse
- Secteur pavé N°29 – De Millonfosse à Bousignies
- D'approuver la démarche de **préservation et de mise en valeur** de ces éléments patrimoniaux, en partenariat avec les services de l'État, les collectivités territoriales et les associations locales.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention ou document relatif à cette démarche, notamment dans le cadre des procédures de classement.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

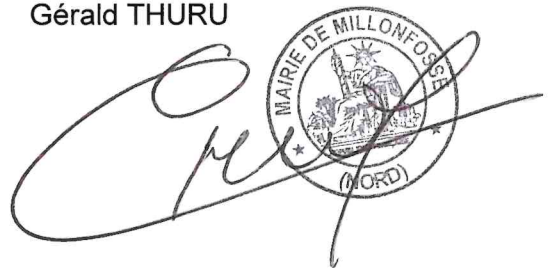
d'accepter

Les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

le Maire

Gérald THURU



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site Internet : millonfosse.fr